



Board Member Inquiry Form

Demande de renseignement d'un membre du conseil d'administration

Subject: Parameters for Using Development Charges (DCs)

Objet : Paramètres pour l'utilisation des fonds générés par les redevances d'aménagements (RA)

Submitted at: 9 April 2019 OPLB Meeting

Présenté au: Réunion du C.A. du 9 avril 2019

From/Exp.:

Date/Date: May 14, 2019 /
14 mai 2019

File/Dossier :

Trustee / Administrateur:

OPLB-2019-INQ-0409-01

Riley Brockington

To/Destinataire:

Monique Désormeaux, Deputy Chief Executive Officer / Directrice générale adjointe

Inquiry:

Are funds generated via Development Charges (DCs) restricted by geography as to where they can be directed? Specifically, are funds limited to where they can be spent, or is there flexibility in allocating those funds, regardless of where they came from, to be used based on a pre-determined list of capital priorities across the city.

Demande de renseignement:

Les fonds générés par les redevances d'aménagements (RA) sont-ils limités géographiquement en ce qui concerne leur allocation? Plus précisément les fonds sont-ils limités par où ils peuvent être distribués, ou bien l'allocation de ceux-ci est-elle flexible, peu importe leur provenance, pour une utilisation en fonction d'une liste prédéterminée de priorités en matière d'immobilisation à travers la ville?

Response (Date: 2019-Apr-25)

Staff have confirmed with Gary Baker, Program Coordinator, Development Charges at the City of Ottawa, that Development charges are collected based on three geographic areas of the city as follows:

- Inside the Greenbelt
- Outside the Greenbelt
- Rural

Any expenditures of Development Charges must be spent on growth-related capital projects within each of these three areas, for example, funds raised inside the Greenbelt, cannot be spent outside the Greenbelt or in the rural area of the city.

Réponse (Date: le 25 avril 2019)

Gary Baker, coordonnateur de programme, Redevances d'aménagement à la Ville d'Ottawa, a confirmé au personnel que les redevances étaient perçues selon une division en trois secteurs géographiques :

- l'intérieur de la Ceinture de verdure
- l'extérieur de la Ceinture de verdure
- les zones rurales

Toutes les redevances d'aménagement perçues doivent être allouées à des projets de développement dans chacun de ces trois secteurs. Par exemple, des redevances perçues à l'intérieur de la Ceinture de verdure ne peuvent être allouées à des projets réalisés à l'extérieur de cette ceinture ou dans les zones rurales de la ville.

Board Inquiries / Demande de renseignements du CA :

Response to be listed on the Ottawa Public Library Board Agenda of May 14, 2019

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa prévue le 14 mai 2019